

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Arrêté du 03 SEP. 2018

cosigné modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en région Corse

NOR : TREL1815498A

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre des armées,

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2005 portant désignation du site Natura 2000 Iles Cerbicale (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Golfe de Porto et presqu'île de Scandola (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2008 portant désignation du site Natura 2000 Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2005 portant désignation du site Natura 2000 Iles Finocchiarola et Côte Nord (zone de protection spéciale) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le présent arrêté modifie les listes des espèces d'oiseaux annexées aux arrêtés susvisés portant désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en région Corse.

Article 2

Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté abrogent et remplacent respectivement les listes des espèces d'oiseaux annexées aux arrêtés visés à l'article 1^{er}.

Article 3

Les listes des espèces d'oiseaux visées à l'article 2 peuvent être consultées aux préfectures des départements concernés, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire. Elles sont également consultables et téléchargeables sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel hébergé par le muséum national d'histoire naturelle à l'adresse internet suivante : <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et la directrice des patrimoines, de la mémoire et des archives sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 03 SEPT 2018

Le ministre d'État, ministre de la transition
écologique et solidaire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des patrimoines, de la mémoire
et des archives

T. VATIN

M. ACHARI

ANNEXE

à l'arrêté cosigné modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés en région Corse

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9410021 – Iles Lavezzi, Bouches de Bonifacio
(zone de protection spéciale)**

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
A014	Pétrel tempête, Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>
A301	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
A392	Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>
A464	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Néant

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9410022 – Iles Cerbicale
(zone de protection spéciale)**

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
------	---------------	-----------------------------

A014	Pétrel tempête, Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A301	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A392	Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>
A464	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Néant

**Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9410023 – Golfe de Porto et presqu'île de Scandola
(zone de protection spéciale)**

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A301	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A392	Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>
A464	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Néant

Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9410096 – Iles sanguinaires, golfe d'Ajaccio
(zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>
A301	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A392	Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>
A464	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A016	Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>
A025	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
A391	Grand Cormoran (continental)	<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>
A604	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>

Annexe à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 9410097 – Iles Finocchiarola et Côte Nord
(zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A120	Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>
A181	Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
A301	Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>
A302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A392	Cormoran huppé de Méditerranée, Cormoran de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>
A464	Puffin yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>

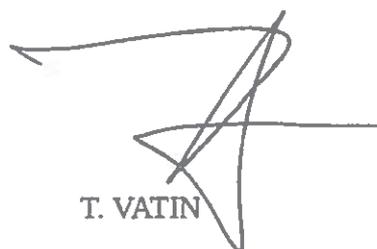
2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A604	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>
------	-------------------	--------------------------

Fait le 03 SEPT 2018

Le ministre d'État, ministre de la transition
écologique et solidaire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité

La ministre des armées,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des patrimoines, de la mémoire,
et des archives



T. VATIN



M. ACHARI